

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 26 mai 2021

Extrait des délibérations

**Délibération relative à la suppression d'un poste au sein de la CCI LYON METROPOLE
Saint-Etienne Roanne**

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le plan de transformation et de redimensionnement interne de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne adopté par son Assemblée Générale des 17 et 18 novembre 2020,

Vu le statut du personnel administratif des CCI, notamment son article 35-1 ;

Vu le relevé de décisions de la Commission Paritaire Régionale du 15 avril 2021 ;

Exposé des motifs

Le plan de transformation et de redimensionnement interne de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne est en cours de déploiement depuis son approbation par son Assemblée Générale des 17 et 18 novembre 2020.

Les décisions stratégiques qui ont été prises et menées au cours de ces dernières années (fusion des CCI, Groupe EMG, filialisation des activités de formation initiale et continue, création de la SAS CCI Capital croissance ...) conjuguées à la baisse drastique de la ressource fiscale, ont conduit à la restriction du périmètre d'actions de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne.

Les fonctions supports hébergées au sein du Secrétariat Général de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne sont impactées par ces évolutions, notamment en matière d'accompagnement juridique.

La réorganisation des services supports a d'ores et déjà été engagée par le plan de redimensionnement interne et par de nouvelles mesures de mutualisation au sein de la CCI de région Auvergne Rhône-Alpes à l'instar des marchés publics.

Cette réorganisation va se poursuivre et s'orienter davantage autour de missions prioritaires nécessaires à la diversification des ressources de la CCI.

Dans ces conditions, la Direction de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne souhaite repenser l'organisation de son Secrétariat Général et de ses pôles au service de la nouvelle organisation déployée.

Le nouveau périmètre de son Secrétariat Général, ou Direction administrative et financière, regroupera les pôles comptabilité finance, contrôle de gestion, patrimoine et moyens généraux et la fonction juridique. La CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne recrutera une personne avec un profil financier et juridique affirmé qui se chargera en direct des questions juridiques de la CCI avec l'appui le cas échéant de ressources externes spécialisées. Les questions juridiques traitées par la CCI LYON

METROPOLE Saint-Etienne Roanne, sont aujourd'hui regroupées en deux catégories : La première tenant au fonctionnement courant de notre CCI, notamment l'établissement des conventions avec les tiers et l'organisation des Bureaux et des AG ; La deuxième catégorie concernant les dossiers complexes et le cadre des relations avec ses filiales et participations.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le pôle RH rapportera directement à son Directeur Général.

Compte-tenu de ce qui précède, la suppression du poste de Responsable juridique, de niveau 7 [REDACTED]

La procédure de licenciement pour suppression de poste si elle devait aboutir à un licenciement concernant cet agent, représenterait un coût chargé d'environ 118K€.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement prévu par le Statut du Personnel Administratif en cas de procédure de licenciement pour suppression de poste, la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne opte pour le déploiement, au bénéfice de cet agent, du marché régional d'accompagnement permettant de faciliter le retour à l'emploi, pour un budget à hauteur de 5 000 euros.

Décision

Dans le cadre de la Stratégie, du Schéma Régional d'Organisation des Missions et des Schémas sectoriels, il est demandé à l'Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- d'approuver la suppression du poste de Responsable Juridique de niveau 7, au sein de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, niveau 7 [REDACTED]
- d'autoriser son Président à prendre toutes les mesures utiles et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de poste conformément aux dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 59
Votants : 89

Voix pour : 87
Voix contre : 0
Abstentions : 2

Extrait certifié conforme
le 4 juin 2021, à Lyon



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND